



JORAT-MEZIERES

Extrait des décisions de la séance municipale du 15 avril 2024

début : 16h00

Présidence : M. Patrick Emery, Syndic

Municipaux : Mme Sonia Hugentobler, Vice-Syndique et Mme Muriel Preti
MM. Grégoire Favre, Roland Galley, Pierre Jordan et Michel
Rochat

Demande de soutien

de soutenir financièrement le Groupe d'Histoire du Mont Repais à Asuel pour leur futur espace "Guisan et les Jurassiens" dans le musée Crac.

Invitations

de déléguer Mme Muriel Preti et M. Roland Galley à l'invitation du Chœur mixte pour leurs soirées annuelles.
de déléguer M. Michel Rochat au show privé de Norah Demierre à Puidoux le 24 avril prochain.

Contrôle des habitants

d'amender un habitant et sa fille à Mézières pour non-respect de leur obligation de s'inscrire auprès du Contrôle des habitants, malgré les nombreux rappels reçus.

POCAMA

de valider la demande N°1920222 déposée par M. Pasche de Mézières pour la retransmission de la finale des matchs LHC dans la Grande salle de Mézières.

CAMAC 231778 / Champ de Plan SA

de transmettre le dossier à la Camac pour circulation dans les services. Ce dossier est dispensé d'enquête publique, tous les voisins parcellaires ayant d'ores et déjà donné leur accord.
de signer le formulaire d'annonce d'installation solaire (non soumise à autorisation pour la pose de 129.2 m2 de panneaux solaires photovoltaïques).

Parcelle N°609

dès réception de la signature des voisins parcellaires, ainsi qu'un descriptif de la pergola projetée, qu'une autorisation municipale sera délivrée dans le cadre de l'installation d'une pergola démontable de 3x4 m.

Parcelle N°92

pour autant qu'ils aient reçu l'accord du dernier propriétaire de la PPE, qui n'a pas eu connaissance de ce projet, d'autoriser l'installation d'une pergola démontable de 300x300cm et 222 cm de haut sur leur terrasse de jardin.

Parcelle N°580

de signer le formulaire d'annonce pour la production du chauffage ou de l'eau chaude sanitaire par une pompe à chaleur air/eau ou air/air, déposée par Aubert-Strassmann SA, l'autorisant à installer une pompe à chaleur air/eau selon dossier remis. Le projet est dispensé d'autorisation selon art. 68c RLATC.

Parcelle N°785

de signer le formulaire d'annonce d'installation solaire (non soumise à autorisation) pour la pose de 51.951 m2 de panneaux solaires photovoltaïques.

Parcelle N°4562

de signer le formulaire d'annonce d'installation solaire (non soumise à autorisation) pour la pose de 97.907 m2 de panneaux solaires photovoltaïques.

Parcelle N°4633

de signer le formulaire d'annonce d'installation solaire (non soumise à autorisation) pour la pose de 2 x 88.4 m2 de panneaux solaires photovoltaïques.

Police du commerce

de compléter et de signer le préavis municipal, et de le retourner à la Police du Commerce, en préavisant positivement à la demande de licence traiteur pour l'enseigne Pascal Passion.

de compléter et de signer les préavis municipal, et de le retourner à la Police du Commerce, en préavisant positivement à la demande de licence de débit de boissons alcooliques à l'emporter pour l'enseigne Au Petit Magaz.

Naturalisation




de préviser favorablement à la demande de naturalisation d'une habitante de Mézières, sur la base du rapport d'enquête (Partie 2) établi par le Contrôle des habitants le 10 avril 2024 qui relève que la requérante a passé et réussi le test de connaissances élémentaires et de transmettre le dossier au SPOP pour suite utile.

que suite à la prise de position positive du Service de la population effectuée par courrier du 5 avril 2024, de rendre une décision finale, soit de préviser favorablement à la décision d'octroi de bourgeoisie d'un couple et de leurs deux enfants à Mézières.

Congélateur de Ferlens

tenant compte de la forte augmentation des coûts en électricité ainsi que de l'entretien courant de l'installation, de valider une augmentation de 20% des loyers des cases communales, dès 2025.

Au nom de la Municipalité

| | | |
|--|--|---|
| Le Syndic |  | La Secrétaire |
|  Patrick Emery | |  Valérie Pasteris |

⇒ prochaine séance municipale le 22 avril 2024